

1. Stationnement au village à partir du 1^{er} septembre 2014

En quelques années, la situation du parcage des véhicules dans notre village a grandement évolué, pour devenir de plus en plus problématique. Le sondage effectué en 2012 auprès de la population est venu confirmer cette appréciation.

L'absence actuelle de limitation de la durée du stationnement au village incite de plus en plus de particuliers venant de l'extérieur de notre commune à parquer leur voiture à Corsier.

En septembre 2013, le Conseil communal a accepté un nouveau règlement communal : le « Règlement sur le stationnement de la commune de Corsier-sur-Vevey ». Celui-ci est accessible à tout un chacun sur le site internet www.corsier-sur-vevey.ch, dans la rubrique « Informations » → « Règlements ». Vous y trouverez également « Les Prescriptions sur le stationnement privilégié des résidents sur la voie publique de la commune de Corsier-sur-Vevey ».

Voici un résumé des mesures qui entreront en vigueur à **partir du 1^{er} septembre 2014** :

- Les places de stationnement proches des commerces seront limitées à deux heures, sans usage de macaron. La nuit, le dimanche et les jours fériés, la durée de stationnement sera illimitée.
- Les 16 places publiques du parking situé le long du Chemin du Four Banal, seront transformées en places de stationnement à durée moyenne, soit : 5 heures. La nuit, le dimanche et les jours fériés, la durée de stationnement sera illimitée.
- Deux places de parc au cimetière de Meruz resteront limitées à 30 minutes et deux places à proximité de la poste resteront limitées à 15 minutes.
- Les 53 places de stationnement du parking de La Planie seront payantes, exception faite des 5 places réservées aux employés de l'administration communale. Le tarif sera de CHF 0.50 la première heure et de CHF 1.20 les suivantes, CHF 6.00 la journée et CHF 60.00 le ticket mensuel.
- Toutes les autres places de stationnement au village seront limitées à deux heures, avec usage du macaron pour les résidents. Ces derniers ont d'ores et déjà reçu un courrier municipal leur proposant l'achat d'un macaron de CHF 30.00 par mois auprès de Sécurité Riviera. La nuit, le samedi, le dimanche et les jours fériés, la durée de stationnement sera illimitée.

Macarons, cartes à gratter et autorisations

Le macaron permet le stationnement du véhicule sans limitation horaire, mais au maximum 7 jours consécutifs, à l'intérieur des cases réservées à cet usage. Toutefois, il ne confère aucun droit à une place de stationnement.

Des cartes à gratter à usage unique seront également en vente. Il s'agit de cartes à gratter pour :

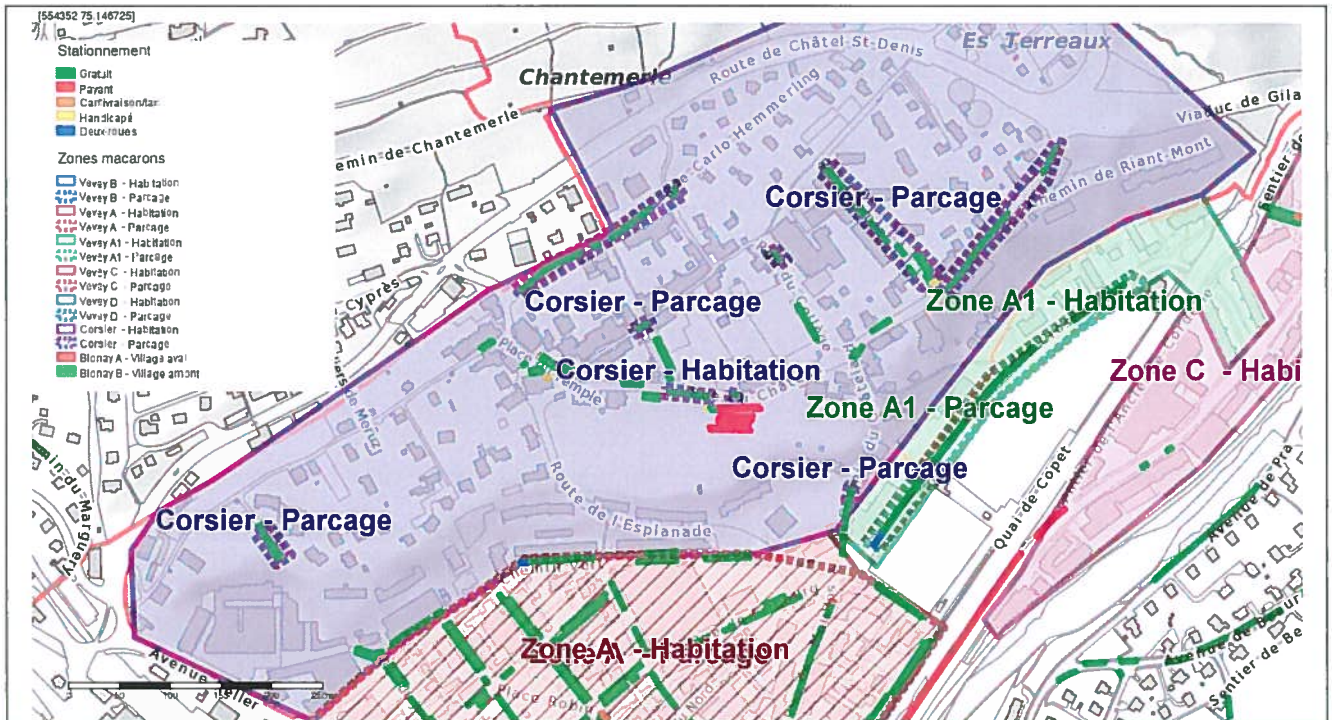
- ❖ les clients d'hôtels et d'établissement assimilés : valables de 17h00 à 12h00 le lendemain
- ❖ les visites au domicile de résidents : valable une ½ journée ou la journée
- ❖ les entreprises qui effectuent des travaux chez des particuliers : valable une ½ journée ou la journée.

Les médecins se rendant au domicile de patients ont la possibilité de faire la demande d'une autorisation pour « médecin en service ».

Les entreprises dont le siège n'est pas établi à Corsier-sur-Vevey et pour lesquelles un véhicule est conduit par un employé domicilié dans la commune ont la possibilité d'obtenir une autorisation pour le parage d'une voiture automobile légère ou d'une fourgonnette dans la cour de l'école : valable de 18h00 à 06h30 le lendemain.

En cas d'intérêt pour un macaron, une carte à gratter ou autres autorisations, vous pouvez vous adresser à la réception du poste de police, rue du Simplon 38 à Vevey.

Nous vous remercions de vous conformer à la nouvelle signalisation qui sera mise en place prochainement.



2. 67^{ème} Giron des Musiques de la Veveyse

Le Comité « Décoration » du 67^{ème} Giron des Musiques de la Veveyse, qui aura lieu à Corsier les 21, 22, 23 et 24 mai 2015, a besoin de **bouteilles vides en PET d' 1 ½ litres en couleur** (brun, vert, bleu ou autres – voir exemple ci-contre).

Elles sont à déposer auprès du responsable de la déchèterie du Parking Chaplin pendant les horaires d'ouverture.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration.



3. Tables d'hôtes

Vous avez atteint l'âge de l'AVS et souhaitez manger en bonne compagnie à midi ? Pro Senectute Vaud a le plaisir de vous rappeler l'ouverture de la table d'hôtes, nommée

« Au Goût du jour ».

Mme Christine Cuénod-Cochard vous accueille à son domicile pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Lieu : Chemin de Beauregard 20, 1808 Les Monts-de-Corsier

Horaire : à midi, les jeudis : **18 septembre, 16 octobre et 20 novembre 2014.**

Participation : CHF 15.00, tout compris.

Inscriptions : au 021.921.08.11 ou au 079.380.38.64. Merci de vous inscrire 48 heures à l'avance ; le transport peut être organisé sur demande.